Réf: 2678/FR/Tralp/036-99/JBB Edition 02 RAPPORT FINAL
ORGANISATION PONCTIONNELLE DE LA DESSERTE TGY ET INTERCTIE DU
GENEVOIS, DE L'AIN ET DE LA HAUTE-SAVOIE

Traip036v2-99.doc Page 53 / 98



4.1 Principes et méthodologie

Au cours de l'étude, deux approches méthodologiques différentes ont été utiles pour déterminer les itinéraires optimaux parmi les différents itinéraires d'accès.

4.1.1 Première approche (Cf. Annexe 2.1)

Elle a consisté pour les six zones d'étude définies dans le Cahier des Charges (Ain, Genève, Genevois, Chablais, Arve et Annecy):

- à comparer les différents itinéraires possibles d'accès à celles-ci en mettant en évidence les modifications de l'offre à la fois par rapport à l'existant, mais aussi entre les différentes options d'itinéraires.
- à définir les critères de sélection des itinéraires.
- comparaison des itinéraires a)

Pour chacune des six zones, les tableaux de l'annexe 2.1 montrent, pour les principales liaisons nationales et régionales concernées, et pour tous les itinéraires d'accès potentiels :

- les meilleurs temps de projet, sans arrêt,
- les écarts de temps par rapport au temps de référence (temps théorique actuel, sans arrêt, avec temps de rebroussement éventuels inclus, par l'itinéraire, actuel ou allongé, sur lequel se situe l'amélioration),
- le détail des écarts par amélioration d'itinéraire,
- les fréquences envisagées sur la liaison par la SNCF (GL) ou par la Région Rhône-Alpes (études SRT).

Les fréquences données dans les tableaux sont fournies par le document Sémaly-Setec concernant les dessertes TGV et TER-GV liées au projet Lyon - Turin. C'est la moyenne des fourchettes hautes et basses des fréquences prévues dans ce document qui a été retenu. Il est conforme pour la quasi totalité des liaisons concernées par l'étude aux fréquences proposées dans le cadre des études du Schéma Régional des Transports (SRT) de Rhône-Alpes. Ces fréquences ont été affinées par l'étude MLM de mai 1999.



RAPPORT FINAL ORGANISATION FONCTIONNELLE DE LA DESSERTE TGV ET INTÉRCITE DU GENEVOIS, DE L'AIN ET DE LA HAUTE-SAVOIE

Tralp036v2-99.doc Page 54 / 98



b) Critères de sélection

Quatre critères principaux ont servi à hiérarchiser les itinéraires pouvant être retenus :

- le gain de temps,
- le montant relatif de l'investissement,
- les fréquences prévues,
- l'appréciation sur la capacité.

Le critère "trafic prévisible" n'a pas été retenu en raison du manque de données, mais il peut dans une certaine mesure être considéré comme une fonction du gain de temps. Ce dernier critère sera donc renforcé dans la détermination des priorités.

Les fréquences envisagées, soit au niveau national, soit dans le SRT en fonction des besoins déterminés, ont aussi une influence sur le choix des itinéraires, par le biais :

- de la capacité des lignes,
- des correspondances à assurer,
- de la gare choisie pour ces correspondances,
- des trafics qu'il est préférable d'assurer en correspondance,
- des dessertes complémentaires éventuelles.

4.1.2 Deuxième approche (Cf. Annexe 2.2)

Elle a consisté à classer les différents itinéraires possibles pour les trains à longue distance (TGV, TER-GV et autre IC régionaux) en cinq familles correspondant aux cinq possibilités d'accès de la LGV Lyon – Combe de Savoie, aux abords de Chambéry.

Comparaison des itinéraires a)

Pour chacune des cinq familles, les tableaux de l'annexe 2.2 montrent, pour les principales liaisons nationales et régionales concernées, et pour tous les itinéraires d'accès potentiels :

- les gares de rebroussement éventuel,
- les meilleurs temps sans arrêt,

40.88

- les écarts de temps par rapport au temps de référence,
- les investissements complémentaires éventuels,
- les fréquences envisagées en trains directs,
- les arrêts intermédiaires possibles sur l'itinéraire,
- la population desservie (agglomération).

Réf: 2678/FR/Tralp/036-99/JBB

Edition 02

RAPPORT FINAL ORGANISATION FONCTIONNELLE DE LA DESSERTE TGY ET INTERCITE DU GENEVOIS, DE L'AIN ET DE LA HAUTE-SAVOIE

Tralp036v2-99.doc Page 55 / 98



b) Critères de sélection

Première sélection

Pour effectuer une 1ère sélection d'itinéraires, Systra a utilisée la méthode suivante :

Différence entre les temps de parcours sans arrêt (\Delta t)

Premier critère

∆t entre

- l'itinéraire de projet (comportant des investissements supplémentaires)
- et l'itinéraire de référence via la Combe de Savoie

$$si \Delta t < ou = 0$$

- <u>itinéraire éliminé</u>, (investissement plus cher pour un gain moindre)

si
$$\Delta t > 0$$

- voir 2^{ème} ou 3^{ème} critère

Deuxième critère

⊿t entre

 un autre itinéraire de référence et l'itinéraire de référence via la Combe de Savoie

ou

• un itinéraire de projet (comportant des investissements supplémentaires) et cet autre itinéraire de référence

$$si \Delta t < ou = 0$$

- l'autre itinéraire de référence (cf 1^{er} critère)

οu

- l'itinéraire de projet est éliminé

Réf: 2678/FR/Tralp/036-99/JBB

RAPPORT FINAL ORGANISATION FONCTIONNELLE DE LA DESSERTE TGV ET INTERCITE DU GENEVOIS, DE L'AIN ET DE LA HAUTE-SAVOIE Tralp036v2-99.doc Page 56 / 98



si $\Delta t > 0$

 <u>l'itinéraire de référence ou de projet</u> via la Combe de Savoie <u>est éliminé</u>

ou

- voir 3^{ème} critère

Troisième critère

Pour les $\Delta t > 0$ restants

pour les liaisons où il ne reste qu'un seul itinéraire de projet

voir la 2^{nde} sélection

 pour les liaisons où il reste plusieurs itinéraires de projet sur le même itinéraire de référence

voir la 2^{nde} sélection

 pour les liaisons où il reste plusieurs itinéraires de projet sur plusieurs itinéraires de référence

on regarde le coût à la minute gagnée (C), en appliquant la formule

$$C = \frac{K}{\Delta t \times n}$$
 dans laquelle

- K = somme des investissements supplémentaires de l'itinéraire (en MF)
- n = la fréquence/jour prévue des trains envisagée pour la liaison sur l'itinéraire de projet
- Δt = le temps gagné (en minutes) par cette liaison sur l'itinéraire de projet
- les itinéraires à coût élevé sont éliminés
- <u>l'itinéraire à coût le plus faible et ceux à coût voisin</u> sont conservés jusqu'à la 2^{ème} sélection avec l'itinéraire de référence (le cas échéant).

Réf: 2678/FR/Tralp/036-99/JBB

RAPPORT FINAL ORGANISATION FONCTIONNELLE DE LA DESSERTE TGV ET INTERCITE DU GENEVOIS, DE L'AIN ET DE LA HAUFE-SAVOIE Tralp036v2-99.doc Page 57 / 98



Seconde sélection

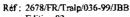
Pour effectuer une 2^{nde} sélection d'itinéraires, Systra utilise la méthode suivante:

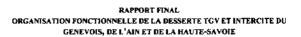
Cette méthode permet d'éliminer le maximum des itinéraires de projet restant sur chaque liaison, de manière à ne conserver pour la liaison TGV, TER-GV, ou ICR qu'un seul itinéraire (voire deux)

- soit un itinéraire de projet,
- soit un itinéraire de référence.

La méthode consiste à:

- appliquer aux itinéraires restants des notes de qualité (x, xx ou xxx):
 - capacité,
 - population et arrêts,
 - investissements pour d'autres itinéraires.
- additionner les x pour classer les itinéraires,
- à total égal, le choix a été fait par Systra.









4.2 Proposition et choix des itinéraires

4.2.1 Première approche

Classement des itinéraires

Le tableau 4.2.1 donne un classement prioritaire des itinéraires pour les principales liaisons de la zone concernée.

A noter que certaines liaisons mentionnées ne sont que théoriques, car les trafics les concernant seront assurés par correspondance dans des pôles de la zone d'étude.

Certaines liaisons, ne figurant pas dans le tableau (Grenoble...), en matière de critères, sont assimilables à celles qui empruntent le même itinéraire.

Il a été attribué pour chaque liaison du tableau, une cotation (xxx, xx ou x) pour les quatre critères d'évaluation. La cotation est fonction des avantages relatifs de tel critère par rapport à tel itinéraire.

Le classement porte en général sur les trois meilleurs itinéraires de projet, voire quatre si le choix est de cotation très voisine. Certains choix ne portent que sur deux itinéraires, y compris celui de référence.

Lorsqu'un itinéraire n'offre pas de choix valable, un seul itinéraire est proposé.

Certains choix de priorité sont basés sur l'intérêt apporté par les gains de temps plus que par les investissements.

b) Propositions

Du classement ainsi élaboré pour les itinéraires des différentes liaisons concernées, une synthèse peut être proposée afin de limiter au maximum les investissements dans la zone d'étude.

Cette proposition, retient les intérêts cumulés de chaque amélioration au regard des différents types de trains pouvant l'emprunter.

Ainsi, le choix des projets d'amélioration, en fonction des différents critères d'une part, et des différentes liaisons d'autre part, pourrait être le suivant, même si, pour certains types de trains pris isolément, il peut apparaître non justifié.

Réf: 2678/FR/Tralp/036-99/JBB Edition 02

RAPPORT FINAL ORGANISATION FONCTIONNELLE DE LA DESSERTE TGV ET INTERCITE DU GENEVOIS, DE L'AIN ET DE LA HAUTE-SAVOIE

Tralp036v2-99.doc Page 59 / 98



Tableau 4.2.1: Première Approche - Choix d'itinéraires

	ltinéraires	Critères de choix					
Lioiceno		Criteres de choix					
<u>Liaisons</u>	à privilégier		l '	1 (4			
	dans l'ordre	gain de temps	investissements	fréquences	capacité		
	de priorité			correspondances			
Paris - Genève	1) C1/2	XXX	xx	xxx	XXX		
rans - Geneve	2) A1	xx	xxx	~~~	XX		
	3) B2	×	×	~	×		
Paris - Annemasse	1) C1/2		-	<u>-</u>			
et Evian	2) A1+G+F	xx	l ~~	xx	XX		
et Eviaii	3) H	×	xxx	~~	x		
Paris - St-Gervais	1) A1+G+F	<u>^</u>		xxx	-		
rans - ot-dervais	2) C1/2+E	xx	xxx	~~~	xxx		
	3) A2+G+F	×	l x	~~	X		
Paris - Annecy	1) A2+G	<u>^</u>	<u>-</u>	x	<u>-</u>		
1 and 1 Annewy	2) A1+G	xxx	l x	xx	ХX		
	3) A1	XX	xxx	^^	×		
	4) B1 ou B3+G	×	xx x	^	x		
	4) B1 00 00 70						
Lyon - Genève	1) actuel	xxx	XXX	XXX	XX		
2,0 11 0011010	2) D	×	l x	xx	×		
Lyon - Annemasse	1) actuel	î	<u>-</u>		-		
et Evian	2) A1+G+F	XXX	xx	xxx	XX		
51 _ 11	3) A2+G+F	xx	x	xx 1	×		
Lyon - St-Gervais	1) actuel	xx	xxx	xx			
_,	2) A1+G+F	xxx	x	xxx	xx		
	3) E	xx	l xx	xx	XX		
	4) A2+G+F	×	x	×	x		
Lyon - Annecy	1) A2+G	XX	xx		xx		
	2) A1+G	xxx	x	xx	xx		
	3) H	l x	xxx	x	xx		
				34.34.17 (4.3)			
Satolas - Genève	1	xxx	xx	xxx	X		
Satolas - Annemasse	1)	xx	xxx	xxx	х		
et Evian	2) A1+G+F	xxx	x	xxx	xx		
Satolas - St-Gervais	1) A1+G+F	xxx	х	XXX	xx		
	2) I+E	x	xxx	xx	xx		
<u> </u>	3) A2+G+F	xx	xx	xx	xx		
Satolas - Annecy	1) A2+G	xx -	xxx	xx	x		
	2) A1+G	xxx	×	xxx	x		
	3) I+H	x	xx	X	XX		
			RELIGIOUS DE LA CONTRACTION DE LA CONT				
Grenoble - Genève	1) actuel (M)	ххх	xxx	XXX	xx		
	2) G+F+E+D	x	x	xx	xx		
Grenoble - Annecy	1) G	xxx	x	xxx	xx		
	2) actuel (G')	×	xxx	xxx	xx		
Grenoble - Annemasse	1) G	xx	xxx	xxx	xx		
	2) G+F	xxx	×	xxx	XX		
			i Maria da				
Bourg-en-B Genève	1) C1/2	xxx	x	xxx	xxx		
	2) actuel	×	xxx	xx	x		
Genève - Chablais	1) D'	xx	xxx	xx	xxx		
9							



Cette proposition comporte un ensemble d'améliorations sur la zone d'étude à réaliser en référence et en complément pour l'horizon de l'étude :

ligne du Haut-Bugey (C1/2) – concerne les trains

Paris - Genève Bourg-en-Bresse – Genève Paris - Evian-les-Bains et St-Gervais-les-Bains (directs ou avec correspondance à Bellegarde)

ligne actuelle pour les trains

Lyon – Genève / Évian-les-Bains Lyon - St-Gervais-les-Bains via Annemasse Valence - Grenoble - Genève

LGV (A ou B) + shunt de Lovagny (G) - concerne les trains

Paris – Annecy St-Etienne/Lyon (Satolas) - Annecy (Midi)Satolas - Annecy

raccordement de Beynost (I) - concerne les trains

(Midi) Satolas – Genève

shunt de Lovagny (G) – concerne les trains

Valence – Grenoble – Annecy (et au-delà)

Les déplacements Satolas - Chablais et Arve se font par correspondance à Annecy.

Le shunt de La Roche-sur-Foron (F), non proposé dans cette analyse, peut être réalisé en complément et peut être justifié par les liaisons suivantes plus rapides:

Lyon - St-Gervais-les-Bains via Annecy Paris - St-Gervais-les-Bains via Annecy Valence - Grenoble - Chablais/Arve

eri asara**ka wa**

Le raccordement d'Etrembières (E) n'est utile que pour des TGV ou autres trains pouvant ne pas desservir Annemasse (sports d'hiver) et n'est donc pas proposé en investissement complémentaire initial.

Réf: 2678/FR/Tralp/036-99/JBB

RAPPORT FINAL ORGANISATION FONCTIONNELLE DE LA DESSERTE TGV ET INTERCITE DU GENEVOIS, DE L'AIN ET DE LA HAUTE-SAVOIE

Tralp036v2-99.doc Page 61 / 98



4.2.2 Deuxième approche

- a) Itinéraires éliminés par la 1ère sélection
 - a₁) Après le 1^{er} critère

de Paris

- vers Annecy tous les itinéraires via le Haut-Bugey tous les itinéraires via Culoz sauf en option B3
- vers Genève tous les itinéraires via la Combe-de-Savoie et Annecy tous les itinéraires via Culoz et Annecy
- vers Annemasse et le Chablais (Evian)
 les itinéraires via Culoz et Annecy

vers Arve (St-Gervais)
 les itinéraires via Culoz et Annecy

(A1) H & H+F (A2, B1 & B2) H

l'itinéraire via le Haut-Bugey

(A1) C1/2

de Lyon

vers Annecy
 l'itinéraire via Culoz

(A1) H

- vers Genève tous les itinéraires via la Combe-de-Savoie et Annecy tous les itinéraires via Culoz et Annecy
- vers Annemasse et le Chablais (Evian)
 l'itinéraire via Culoz et Annecy

(AI) H

Réf: 2678/FR/Tralp/036-99/JBB

RAPPORT FINAL
ORGANISATION FONCTIONNELLE DE LA DESSERTE TGV ET INTERCITE DU
GENEVOIS, DE L'AIN ET DE LA HAUTE-SAVOIE

Tralp036v2-99.doc Page 62 / 98



vers l'Arve (St-Gervais)
 tous les itinéraires actuels via Bellegarde
 l'itinéraire via Culoz et Annecy

(AI) H

les itinéraires via Bellegarde

(AI) E

de Satolas

vers Annecy

les itinéraires via Culoz

(A1 & BI) I+H

- vers Genève tous les itinéraires via la Combe-de-Savoie et Annecy tous les itinéraires via Culoz et Annecy
- vers Annemasse et le Chablais (Evian)
 les itinéraires via Culoz et Annecy

vers l'Arve (St-Gervais)

les itinéraires via Culoz et Annemasse

(AI) I+E

l'itinéraire via Culoz et Annecy

(A1) I+H

a₂) Après le 2ème critère

de Paris

 vers Bellegarde tous les jtinéraires de référence via la Combe-de-Savoie

Réf: 2678/FR/Tralp/036-99/JBB

Edition 02

RAPPORT FINAL ORGANISATION FONCTIONNELLE DE LA DESSERTE TGV ET INTERCITE DU GENEVOIS, DE L'AIN ET DE LA HAUTE-SAVOIE Traip036v2-99.doc Page 63 / 98



vers Genève

tous les itinéraires de référence via la Combe-de-Savoie et Culoz

tous les itinéraires de projet via le pied du Salève

• vers Annemasse et le Chablais (Evian)

tous les itinéraires de référence via la Combe-de-Savoie et Annecy

tous les itinéraires de référence via la Combe-de-Savoie et Bellegarde

les itinéraires de projet via Culoz et Annecy

vers l'Arve (St-Gervais)

les itinéraires de référence via la Combe-de-Savoie

les itinéraires de projet via la Combe-de-Savoie

(B3) F

l'itinéraire de projet via Culoz et Annecy

(B3) H

de Lyon

- vers Bellegarde et Genève tous les itinéraires de référence via la Combe-de-Savoie
- vers Annemasse et le Chablais (Evian)

tous les itinéraires de référence via la Combe-de-Savoie et Annecy

tous les itinéraires de référence via la Combe-de-Savoie et Bellegarde

tous les itinéraires de projet via Culoz et Annecy

sauf (A1) H

tous les itinéraires de projet via la Combe-de-Savoie et Annecy

sauf(AI) G+F

67 mm 3653 **2255 22650**

Ref: 2678/FR/Tralp/036-99/JBB

Edition 02

RAPPORT FINAL

Tralp036v2-99.doc Page 64 / 98





vers l'Arve (St-Gervais)
 l'itinéraire de référence via la Combe-de-Savoie et Annecy
 (B3)

a₃) Après le 3^{ème} critère

de Paris

vers l'Arve (St-Gervais)

tous les itinéraires de projet via la Combe-de-Savoie

sauf (B3) G & F déjà éliminés

les itinéraires de projet restants via Culoz et Annecy

(A2, B1, B2 & B3) H+F

de Lyon

- vers Annecy
 les itinéraires de projet restants via Culoz
 (A2, B1, B2 & B3) H
- vers Annemasse et le Chablais (Evian)
 l'itinéraire de projet restant via la Combe-de-Savoie et Annecy
 (A1) G+F
- vers l'Arve (St-Gervais)
 tous les itinéraires de projet via Culoz et Annecy
 sauf (A1) H déjà éliminé
 les itinéraires via la Combe-de-Savoie et Annecy
 (A2 & B3) réf. G, F & G+F
 les itinéraires via Bellegarde

de Satolas

vers Annecy
les itinéraires de projet restants via Culoz
(A2, B2 & B3) I+H

(B1 & B2) E

Ref: 2678/FR/Tralp/036-99/JBB Edition 02 RAPPORT FINAL ORGANISATION FONCTIONNELLE DE LA DESSERTE TGV ET INTERCITE DU GENEVOIS, DE L'AIN ET DE LA HAUTE-SAVOIE Tralp036v2-99.doc Page 65 / 98



vers Annemasse et le Chablais (Evian)

tous les itinéraires de référence et de projet via la Combe-de-Savoie et Annecy

les itinéraires de projet restants via Culoz et Annecy

(A2, B1, B2 & B3) I+H+F (A2) I+H

vers l'Arve (St-Gervais)

tous les itinéraires de projet via Culoz et Annecy

sauf (A1) I+H déjà éliminé

l'itinéraire de projet via Culoz et Annemasse

(B2) I+E

les itinéraires via la Combe-de-Savoie et Annecy

(A2, B1 & B3) réf. G, F & G+F

b) Itinéraires éliminés par la 2^{nde} sélection

Le tableau 4.2.2 joint montre les attributions et les choix de Systra.

On constate les choix suivants :

- G' en préférence à G
- F en préférence à G ou à G+F
- ◆ C1/2 pour Paris St-Gervais
- Passage par Annecy pour les trains Grenoble Chablais
- Combe-de-Savoie et Annecy pour les trains Lyon St-Gervais
- I pour les trains Satolas Bellegarde/Genève/Chablais

Réf: 2678/FR/Tralp/036-99/JBB

Edition 02

RAPPORT FINAL ORGANISATION FONCTIONNELLE DE LA DESSERTE TGV ET INTERCITE DU GENEVOIS, DE L'AIN ET DE LA HAUTE-SAVOIE Tralp036v2-99.doc Page 66 / 98



Tableau 4.2.2 : Deuxième Approche - Choix d'itinéraires

	Itinéraires Critères de choix				Choix
Liaisons concernées	de référence		population	investissements	de Systra
	ou	capacité	et	pour d'autres	(classement)
	de projet		arrêts	itinéraires	
Paris - Bellegarde	C1/2	ref	ref	ref	OUI
Paris - Genève	C1/2	ref	ref	ref	OUI
Paris - Chablais	C1/2	ref	ref	ref	OUI
Paris - St-Gervais	G [,]	x	xx	xx	3
(ref A1)	C1/2+E	xxx	x	х	2
(Ref A2, B1, B2 ou B3)	C1/2	жх	хж	хх	1
	C1/2+E	xx	xx	x	4
Paris - Annecy	G'	xx	×х	×	1
(ref A1, A2, B1, 82 ou B3)	G	XX	xx	X	2
Lyon - Bellegarde	actuel	ref	ref	ref	OUI
Lyon - Genève	actuel	ref	ref	ref	
Lyon - Chablais	G+F	x			<u>2</u>
(Ref A1)	actuel	xxx	xx	×	1
(Ref A2, B1, B2 ou B3)	actuel	ref	ref	ref	1
Lyon - St-Gervais	G'	x			<u>-</u>
(Ref A1, B1 ou B2)	Ğ	xx	l ~	x	4
(ITEL XI, DI OU DE)	G F	XX		xxx	4
	G+F	xxx	xx x	XX	2
(Ref A2 ou B3)	actuel Annemasse	xx	×	······································	
(Her AZ dd DD)	E	××	, x	×	2
Lyon - Annecy	<u>-</u>		-	-	<u></u>
(ref A1, A2, B1, B2 ou B3)	Ğ	xx	x x	, x	2
Satolas - Beliegarde			r i v Pasplau i stratili gajabad		300 300 300 300 300 300 300 300 300 300
& Satolas - Genève	Combe + Culoz	xox xox	x x	×	2
(ref A1, A2, B1, B2 ou B3)	Combe + Coloz	**	. *	x	2
Satolas - Chablais		xxx			1
(ref A2, B1, B2 ou B3)	Combe + Culoz	×	×	X	2
(ref A1)	Combe + Culoz	x	x x	X	3
(ICI XI)	G G	×	×	, ×	4
	š	xx	, î	X U	4
	G+F	xx	×	XX 	2
Satolas - St-Gervais				xx	- -
(ref A1, A2, B1, B2 ou B3)	G	X XX	××	×	4
(1817), 72, 01, 02 00 03)	F	XX XX	x xx	×	1
	G+F	XXX		XXX	2
Satolas - Annecy		**	xx xx	xx	-
(ref A1, A2, B1, B2 ou B3)	Ğ	xx	^^	x x	2
	82885-14 A				
Grenoble - Chablais	Culoz	хх	×	×	4
	G	×	xx	ХX	3
	F	x	xxx	ххх	1
	G+F	xx	xx	xx	<u> </u>
Grenoble - Annecy	G'	х	х	x	1
-,	G	xx	<u>_</u> ××	. ×	<u> </u>
Grenoble - St-Gervais	G'	×	хх	×	3
	G	xx	×	×	4
	F	xx	хx	xxx	1
	G+F	XXX	x	xx	2

